

# Conférence générale

**GC(59)/RES/5**  
Septembre 2015

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquante-neuvième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour  
(GC(59)/25)

# Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2016

**Résolution adoptée le 17 septembre 2015, à la huitième séance plénière**

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2016<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2016, d'ouvrir des crédits d'un montant de 353 967 788 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> GC(59)/2.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	38 909 564
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 487 335
3. Sûreté et sécurité nucléaires	34 721 869
4. Vérification nucléaire	135 027 060
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 611 528
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	24 536 684
Total partiel - programmes sectoriels	351 294 039
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748
TOTAL	353 967 788

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 euros ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 350 744 039 € (303 913 518 € plus 46 830 521 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(59)/RES/8 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2016, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 032 000 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

---

<sup>3</sup> Voir la note 2.

	€
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	-
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 489 920
Sûreté et sécurité nucléaires	301 200
Vérification nucléaire	1 204 800
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 036 080
Gestion de la coopération technique pour le développement	-
TOTAL	8 032 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 032 000 € (8 032 000 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(59)/RES/8 ;

5. Autorise le virement de la partie investissements du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2016, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2016 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

## APPENDICE

### A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2016

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.U.
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	33 440 085	+	( 5 469 479 /R)
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	35 193 595	+	( 4 293 740 /R)
Sûreté et sécurité nucléaires	28 845 267	+	( 5 876 602 /R)
Vérification nucléaire	115 093 012	+	( 19 934 048 /R)
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	70 993 885	+	( 7 617 643 /R)
Gestion de la coopération technique pour le développement	20 897 674	+	( 3 639 010 /R)
Total partiel - programmes sectoriels	<u>304 463 518</u>	+	( <u>46 830 521 /R</u> )
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748	+	( - /R)
TOTAL	<u>307 137 267</u>	+	( <u>46 830 521 /R</u> )

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2016.

## APPENDICE

### A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2016

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.U.
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	- + (	- /R)
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 489 920 + (	- /R)
Sûreté et sécurité nucléaires	301 200 + (	- /R)
Vérification nucléaire	1 204 800 + (	- /R)
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 036 080 + (	- /R)
Gestion de la coopération technique pour le développement	+ (	/R)
<b>TOTAL</b>	8 032 000 + (	- /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2016.